

# BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

## TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Tarifs applicables au 29/11/2023

### TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 40 000 € : 4 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 40 001 € et 100 000 € : 6 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 100 001 € et 200 000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 200 001 € et 500 000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 500 001 € : 5 % TTC du prix de vente.

**Principe du non-cumul :** l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).**

### GESTION LOCATIVE

Prestations principales de Gestion	Honoraires TTC
Locaux à usage d'habitation, professionnel et commercial	7,20 % de toutes sommes encaissées
Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières	1,90 % + 0,60 % = 2,50 % de toutes sommes encaissées
Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataires, gestions des contrats d'assurances, ...)	Sur demande et devis

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Société AGENCE MOSELLANE IMMOBILIERE , SAS au capital de 22 500 € - Siège social : 6 place du Général de Gaulle - 57000 METZ - RCS METZ n° 357803105 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 5701 2018 000 024 513 délivrée par Chambre de commerce et de l'industrie Moselle Garant : GALIAN , 89 rue la Boétie - 75008 PARIS



## LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

---

### Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

### Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

8 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (zone non tendue).

### Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

## BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

---

Prestations principales de Location	Honoraires
Locaux commerciaux et professionnels	15 % HT du loyer annuel à la charge du propriétaire
Locaux commerciaux et professionnels	15 % HT du loyer annuel à la charge du locataire

Société AGENCE MOSELLANE IMMOBILIERE , SAS au capital de 22 500 € - Siège social : 6 place du Général de Gaulle - 57000 METZ - RCS METZ n° 357803105 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 5701 2018 000 024 513 délivrée par Chambre de commerce et de l'industrie Moselle  
Garant : GALIAN , 89 rue la Boétie - 75008 PARIS

